

Image not found or type unknown



# Coefficient d'occupation des sols- COS

Par **Belinda**, le **30/04/2011** à **13:34**

Bonjour,

Une commune, lors de l'élaboration du PLU, est-elle tenue obligatoirement de réglementer un cos ou a-elle le droit de ne s'en tenir qu'à une réglementation de l'emprise au sol des constructions par rapport à la superficie de la parcelle?

Merci pour les précisions que vous pourrez m'apporter.